


MAIRIE
LE POËT-LAVAL
Drôme

 : 04.75.46.44.12

e-mail : mairie.poet.laval@wanadoo.fr

Ancienne commanderie de Malte

SBB

CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL **DU JEUDI 6 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le six avril à dix-huit heures, le Conseil municipal de Le Poët-Laval, légalement convoqué le 30 mars 2023, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Patrice MAGNAN, le Maire.

Nombre de Conseillers en exercice :..... 14
Nombre de Conseillers présents :..... 10

Étaient présents : Mesdames Elisabeth BOURSE, Geneviève ROBLÈS, Anne DEGRAND-GUILLAUD, Sarah HALTER et Messieurs Patrice MAGNAN, Richard BOUQUET, Jérôme CUCHE, Patrick CHASSEPOT, Jean-Marc LE DOUCE, Christophe HUGNET

Était représentée : Madame Francette CHAPUS qui avait donné procuration à Madame Geneviève ROBLÈS

Étaient absents : Madame Béatrice PLAZA et Messieurs Rémy PELLEGRIN, Kévin VALBON

Secrétaire de séance : Anne DEGRAND-GUILLAUD

Calcul du quorum : $14 : 2 = 7$ (nombre arrondi à l'entier supérieur)

Les Conseillers municipaux absents, même s'ils ont délégué leur droit de vote à un collègue, n'entrent pas dans le calcul du quorum

Le quorum étant atteint avec 10 (dix) présents au moment de l'ouverture de la séance le Conseil municipal peut délibérer valablement

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner un secrétaire de séance choisi au sein du conseil.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal désigne à l'unanimité Madame Anne DEGRAND-GUILLAUD pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 29 mars 2023
- Délibération vote du budget
- Délibération pour le vote des tarifs des repas pour la crèche
- Délibération pour le vote des tarifs du camping et les justificatifs à présenter pour bénéficiaire du tarif social
- Questions diverses

La séance du Conseil municipal est ouverte à 18 heures 4 minutes 18 heures et quatre minutes).

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 MARS 2023

Monsieur le Maire rappelle que le procès-verbal de chaque séance est arrêté au commencement de la séance suivante. Le procès-verbal de la séance du 29 mars 2023 est donc soumis à leur approbation.

Aucune observation n'étant faite, le procès-verbal de la séance du 18 janvier 2023 est adopté à l'unanimité.

2. VOTE DU BUDGET

Avant de passer au vote du Budget Madame Virginie FRAYSSE, Conseillère aux décideurs locaux, fait le bilan des finances de la commune.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Madame Aurore LATTARD pour présenter le budget 2023

DÉLIBÉRATION FIXANT LES TAUX DES TROIS TAXES COMMUNALES DIRECTES

Dans le cadre du vote du budget, il faut également voter les taux des taxes communales directes. Madame Aurore LATTARD rappelle au Conseil municipal que les taxes communales directes concernent la taxe foncière bâtie, la taxe foncière non bâtie et la taxe d'habitation pour résidence secondaire.

Madame Aurore LATTARD précise que Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux pour l'année 2023, étant donné la hausse déjà faite en 2021, de l'augmentation des bases d'imposition qui suivent l'inflation et afin de tenir compte de toutes les autres augmentations subies par les habitants de la commune.

Le produit prévisionnel total des ressources fiscales de la commune sera donc 472 089 € (quatre cent soixante-douze mille quatre-vingt-neuf euros)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres :

- Approuve le maintien des taux des trois taxes communales pour l'année 2023 comme suit :
 - 35,71% pour la taxe foncière bâtie
 - 109,25 % pour la taxe foncière non bâtie
 - 10,98 % pour la taxe d'habitation pour les résidences secondaires

DÉLIBÉRATION D'APPROBATION DU BUDGET COMMUNAL POUR L'EXERCICE 2023 : BUDGET PRINCIPAL

Madame Aurore LATTARD présente au Conseil municipal le budget principal pour l'année 2023 par chapitre.

Madame Aurore LATTARD propose aux membres du Conseil municipal de procéder à la lecture des chapitres du budget principal pour l'exercice 2023 et de procéder ensuite à un vote global qui vaudra approbation par chapitre.

Cette proposition étant acceptée à l'unanimité par les membres du Conseil municipal Madame Aurore LATTARD donne lecture du budget principal pour l'année 2023.

SECTION INVESTISSEMENT DÉPENSES		SECTION INVESTISSEMENT RECETTES	
20-Immobilisations incorporelles (sauf 204)	28 950,00 €	001 - Excédent d'investissement reporté	122 996,35 €
204- Subventions d'équipement versées	6 843,00 €	13-Subventions d'investissement reçues	300 550,00 €
21-Immobilisations corporelles	98 918,00 €	16-Emprunts et dettes assimilées	125 056,00 €
23-Immobilisations en cours	690 000,00 €	23-Immobilisations en cours	0,00 €
TOTAL DEPENSES EQUIPEMENT	824 711,00 €	TOTAL RECETTES EQUIPEMENT	548 602,35 €
10-Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	10-Dotations, fonds divers et réserves	5 000,65 €
16-Emprunts et dettes assimilées	44 198,00 €	1068-Dotations, fonds divers et réserves	
		024 - Produits de cession	
TOTAL DEPENSES FINANCIERES	44 198,00 €	TOTAL RECETTES FINANCIERES	5 000,65 €
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	868 909,00 €	TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	553 603,00 €
040-Opérations d'ordre entre sections	3 450,00 €	021-Virement de la section de fonctionnement	318 756,00 €
		040-Opérations d'ordre entre sections	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	3 450,00 €	TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	318 756,00 €
TOTAL DEPENSES	872 359,00 €	TOTAL RECETTES	872 359,00 €

SECTION FONCTIONNEMENT DÉPENSES	
011-Charges à caractère général	394 770,00 €
012-Charges du personnel et frais assimilés	426 772,00 €
014-Atténuations de produits	10 000,00 €
65-Autres charges de gestion courante	87 108,00 €
TOTAL DEPENSES GESTION COURANTE	918 650,00 €
66-Charges financières	2 818,00 €
67-Charges exceptionnelles	
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	921 468,00 €
023-Virement à la section d'investissement	318 756,00 €
042-Opérations d'ordre de transfert entre sections	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	318 756,00 €
TOTAL DEPENSES	1 240 224,00 €

SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES	
013-Atténuations de charges	1 000,00 €
70-Produits des services, du domaine et ventes diverses	110 207,86 €
73-Impôts et taxes	566 937,00 €
74-Dotations, subventions et participations	205 875,00 €
75-Autres produits de gestion courante	5 500,00 €
TOTAL RECETTES GESTION COURANTE	889 519,86 €
76-Produits financiers	2,00 €
77-Produits spécifiques	200,00 €
TOTAL RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT	889 721,86 €
042-Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 450,00 €
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	3 450,00 €
TOTAL RECETTES	893 171,86 €

Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2022	347 052,14 €
TOTAL RECETTES CUMULÉES	1 240 224,00 €

Autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement	318 756,00 €
--	--------------

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres :

- Approuve le budget principal de l'année 2023 tel qu'il vient de lui être présenté.

DÉLIBÉRATION D'APPROBATION DU BUDGET COMMUNAL POUR L'EXERCICE 2023 : BUDGET ANNEXE - ZA GOUGNE

Madame Aurore LATTARD présente au Conseil municipal le budget annexe pour l'année 2023 par chapitre.

Madame Aurore LATTARD propose aux membres du Conseil municipal de procéder à la lecture des chapitres du budget annexe pour l'exercice 2023 et de procéder ensuite à un vote global qui vaudra approbation par chapitre.

Cette proposition étant acceptée à l'unanimité par les membres du Conseil municipal Madame Aurore LATTARD donne lecture du budget annexe pour l'année 2023.

ZONE D'ACTIVITÉ DE GOUGNE / BUDGET ANNEXE

SECTION INVESTISSEMENT DÉPENSES		SECTION INVESTISSEMENT RECETTES	
20-Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00 €	13-Subventions d'investissement reçues	0,00 €
21-Immobilisations corporelles	3 908,00 €	16-Emprunts et dettes assimilées	0,28 €
23-Immobilisations en cours	0,00 €		
TOTAL DEPENSES EQUIPEMENT	3 908,00 €	TOTAL RECETTES EQUIPEMENT	0,28 €
10-Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €		
16-Emprunts et dettes assimilées	1 068,00 €	1068-Dotations, fonds divers et réserves	10 482,72 €
		165 - dépôts et cautionnement reçus	1 068,00 €
TOTAL DEPENSES FINANCIERES	1 068,00 €	TOTAL RECETTES FINANCIERES	11 550,72 €
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	4 976,00 €	TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	11 551,00 €
		021-Virement de la section de fonctionnement	14 384,00 €
D 001 – Report solde négatif 2022	20 959,00 €		
TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	20 959,00 €	TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	14 384,00 €
TOTAL DEPENSES	25 935,00 €	TOTAL RECETTES	25 935,00 €

SECTION FONCTIONNEMENT DÉPENSES		SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES	
011-Charges à caractère général	100,00 €	013-Atténuations de charges	0,00 €
012-Charges du personnel et frais assimilés	0,00 €	70-Produits des services, du domaine et ventes diverses	4 000,00 €
014-Atténuations de produits	0,00 €	73-Impôts et taxes	0,00 €
65-Autres charges de gestion courante	1,00 €	74-Dotations, subventions et participations	0,00 €
		75-Autres produits de gestion courante	10 485,00 €
TOTAL DEPENSES GESTION COURANTE	101,00 €	TOTAL RECETTES GESTION COURANTE	14 485,00 €
66-Charges financières	0,00 €	76-Produits financiers	0,00 €
67-Charges exceptionnelles	0,00 €	77-Produits exceptionnels	0,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	0,00 €	TOTAL RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT	0,00 €
023-Virement à la section d'investissement	14 384,00 €		
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	14 384,00 €	TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	0,00 €
TOTAL DEPENSES	14 485,00 €	TOTAL RECETTES	14 485,00 €

Autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement

14 384,00 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres :

- Approuve le budget annexe de l'année 2023 tel qu'il vient de lui être présenté.

3. DÉLIBÉRATION FIXANT LA RÉÉVALUATION DES TARIFS DES REPAS PRÉPARÉS PAR LE RESTAURANT SCOLAIRE POUR LES CRÈCHES DU CANTON

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal, que depuis septembre 2017, le restaurant scolaire communal fournit les repas des crèches de Dieulefit et de La Bégude-de-Mazenc en liaison froide.

Monsieur le Maire précise qu'un contrat de Délégation de Service Public est signé entre la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux et AESIO santé. Cette délégation a pour objet la gestion et l'exploitation des structures multi-accueil "Les Dieul'filous" à Dieulefit et "Souffle d'éveil" à La Bégude-de-Mazenc.

Afin de répondre aux obligations de fourniture des repas prévues dans la Circulaire n°2014-009 de la CNAF, une réflexion a été menée entre la commune de Le Poët-Laval, la CCDB, l'Association familiale et Eovi Service et Soins.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de réévaluer le prix des repas produits, par la régie du restaurant scolaire, en liaison froide aux structures multi accueil "Les Dieul'filous" de Dieulefit et "Souffle d'éveil" de La Bégude-de-Mazenc.

Monsieur le Maire propose le tarif unitaire de 5,05 € (cinq euros cinq centimes) TTC à compter du 1^{er} septembre 2023

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres

- Décide de fixer le prix du repas produits par la régie du restaurant scolaire en liaison froide à 5,05 € (cinq euros et cinq centimes) TTC pour les structures multi accueil "Les Dieul'filous" de Dieulefit et "Souffle d'éveil" de La Bégude-de-Mazenc
- Précise que le transport des repas n'est pas à la charge de la commune
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à la mise en place de la fourniture des repas

4. DÉLIBÉRATION MODIFIANT LES MONTANTS DES TARIFS DU CAMPING POUR LA SAISON 2023 ET LES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Monsieur le Maire précise que suite à la délibération n° 56/22 fixant les tarifs du camping pour la saison 2023, il a été constaté plusieurs erreurs. La délibération suivante a pour but de les modifier.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Geneviève ROBLÈS qui donne lecture des tarifs du camping municipal

	Haute saison	Basse saison
Forfait 1 personne – emplacement + véhicule	11,50 €	9,00 €
Forfait 2 personnes – emplacement + véhicule	16,00 €	12,00 €
Personne supplémentaire	4,50 €	3,00 €

Tarif réduit Forfait 1 personne - emplacement + véhicule	9,50 €	7,50 €
Tarif réduit Forfait 2 personnes - emplacement + véhicule	13,00 €	10,00 €
Tarif réduit Personne supplémentaire	3,50 €	2,50 €
Enfant de moins de 18 ans	3,00 €	2,00 €
Electricité 6 ampères	4,50 €	4,50 €
Animaux domestiques vaccinés	3,00 €	3,00 €
Animaux d'assistance accompagnant Les personnes porteuses d'un handicap	gratuit	gratuit
Installation vacante	11,00 €	4,50 €

Les tarifs réduits seront appliqués aux étudiants et aux personnes porteuses d'un handicap.

Pour l'application de ce tarif, un justificatif sera demandé dès l'arrivée.

Les justificatifs attendus sont, tous documents officiels prouvant que la personne entre dans le cadre de ce dispositif.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres

- Décide valider les montants tels que présentés dans le tableau ci-dessus

5. QUESTIONS DIVERSES

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30 minutes dix-neuf heures et trente minutes).


Arrêt du Procès-verbal

Séance du 26 juin 2023

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le procès-verbal de la séance du 6 avril 2023 a été transmis par mail à tous les membres du Conseil municipal. Il demande aux Conseillers s'il y a des précisions ou modifications à apporter à celui-ci. Aucune remarque n'ayant été formulée, Monsieur le Maire prononce l'arrêt du procès-verbal de la séance du 6 avril 2021

Procès-verbal arrêté le : 26 juin 2023

Le Maire
Patrice MAGNAN



Le secrétaire de séance

Jérôme LUCHE

